BORDEAUX MÉTROPOLE	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**	***Délibération***
	Séance publique du 14 février 2020	***N° 2020-87***

Convocation du 7 février 2020
Aujourd'hui vendredi 14 février 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Jacques GUICHOUX
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON
M. Jean-Claude FEUGAS à Mme Odile BLEIN
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Emmanuelle CUNY
M. Max GUICHARD à Mme Claude MELLIER
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Laetitia JARTY-ROY
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à M. Benoît RAUTUREAU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Franck RAYNAL à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h20
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kévin SUBRENAT à partir 12h10
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET jusqu'à 11h20
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX jusqu'à 11h10
M. Bernard LEROUX à M. Alain ANZIANI à partir de 11h20
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h45

EXCUSE(S) :

M. Patrick PUJOL, M. Jean-Louis DAVID.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	**Conseil du 14 février 2020**	***Délibération***
	Direction générale des Finances et de la commande publique **Direction de la programmation budgétaire**	***N° 2020-87***

Programme d'investissement 2020 - autorisations de programme ou d'engagement (AP/AE) - instruction M4x - révision des autorisations votées - autorisations pour 2020 - adoption

Monsieur Emmanuel SALLABERRY présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Il est rappelé que les autorisations de programme (AP) correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la collectivité, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers.

Chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle et indicative par exercice des crédits de paiement (CP) correspondants.

Ainsi conformément à l'article R.2311-9 et en application de l'article L.2311-3 et de l'article L.5217-10-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), il est proposé que la section d'investissement des budgets 2020 des différentes entités financières de Bordeaux Métropole, comporte comme les années précédentes des autorisations de programme ainsi que des autorisation d'engagement (AE) pour la section de fonctionnement, modalités de gestion reprises dans le règlement budgétaire et financier de la Métropole (délibération n° 2015-809 du 18 décembre 2015).

Cette délibération présente les révisions d'AP/CP précédemment votées dans le cadre de l'adoption des budgets de Bordeaux Métropole gérés selon l'instruction M4 et ses dérivés. En effet, dans le cadre de l'article L.5217-10-7 du CGCT relatif aux Métropoles, les autorisations de programme ou d'engagement ne font plus l'objet d'une adoption dans le cadre d'une délibération spécifique mais sont désormais votées dans le corps du budget ; cette disposition s'appliquant dès lors que ce dernier relève de l'instruction comptable M57.

1. Les autorisations de programme relevant de la politique « Haute qualité de vie »

1.1 Actualisation des AP/CP existantes

➢ ***Au budget annexe Assainissement***

- **<u>Réseaux et ouvrages eaux usées (AP d'investissement récurrents)</u>**

Une estimation plus exacte en fin de mandature fait ressortir un besoin en renouvellement supérieur à celui déjà inscrit. L'autorisation est donc augmentée de **12 917 252,40 €**, et s'établit désormais à **98 500 000,00 €**.

Voté précédent	Révision	Montant AP actualisé
85 582 747,60	**12 917 252,40**	98 500 000,00

Le nouveau calendrier de paiement associé se présente comme tel :

Total CP antérieur	CP 2020	CP 2021 sqq.
76 299 029,20	14 055 000,00	8 145 970,80

2. Les autorisations de programme relevant de la politique « Mobilités, transports et déplacements »

2.1 Actualisation des AP/CP existantes

➢ ***Au budget annexe Assainissement***

- **<u>Projets Transports Dévoiement réseaux (AP projet)</u>**

Les travaux de dévoiement des réseaux préalables au futur Bus à haut niveau de service (BHNS) de Saint-Aubin-de-Médoc ne disposait jusqu'à maintenant que de crédits prévisionnels. Désormais, l'estimation de l'ensemble de ces travaux s'élève à **9 900 000,00 €**, soit une augmentation de **4 300 000,00 €** au total.

	Valeur initiale	Coût actualisé	Etat
BHNS de Saint-Aubin-de-Médoc	4 001 603,20	8 301 603,20	En cours
Desserte Aéroport	1 466 546,80	1 466 546,80	En cours
Extension TRAM D	131 850,00	131 850,00	En cours

Voté précédent	Révision	Montant AP actualisé
5 600 000,00	**4 300 000,00**	9 900 000,00

Le nouveau calendrier de paiement associé se présente comme tel :

Total CP antérieur	CP 2020	CP 2021
1 232 679,60	1 950 000,00	6 717 320,40

➢ ***Au budget annexe Transport***

- **<u>Acquisition d'autobus (AP d'investissement récurrents)</u>**

Afin d'assurer le renouvellement et l'extension de la flotte de bus métropolitaine, cette autorisation évolue à la hausse à hauteur de **8 165 258,82 €**. Le montant de l'autorisation est désormais fixé à **62 159 000,00 €**.

Voté précédent	Révision	Montant AP actualisé
53 993 741,18	**8 165 258,82**	62 159 000,00

Le nouveau calendrier de paiement associé se présente comme tel :

Total CP antérieur	CP 2020
53 278 842,83	8 880 157,17

- **Système d'exploitation (AP Projet) :**

Afin de finaliser la mise en œuvre de la nouvelle billettique et accompagner la croissance de la flotte de bus et de tramway, cette autorisation augmente de **389 921,50 €**, et s'élève maintenant à
17 130 533,50 € selon le détail ci-dessous :

	Valeur initiale	Coût actualisé	Etat
SAEIV Bus	304 542,80	204 542,80	En cours
Système billettique	16 436 069,20	16 925 990,70	En cours

Voté précédent	Révision	Montant AP actualisé
16 740 612,00	**389 921,50**	17 130 533,50

Le nouveau calendrier de paiement associé se présente comme tel :

Total CP antérieur	CP 2020	CP 2021	CP 2022 sqq.
10 145 233,05	6 690 000,00	163 600,00	131 700,45

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L.5217-10-7, L.2311-3 et R.2311-9 du CGCT ;

VU la délibération 2015/809 du 18 décembre 2015 relative à l'adoption du Règlement Budgétaire et Financier de Bordeaux Métropole ;

VU les délibérations n° 2016-69 du 12 février 2016, n° 2017-429 et 2017-490 du 07 juillet 2017, n°2018-107 du 23 mars 2018 et n°2019-71 du 15 février 2019 relatives aux Autorisations de programme et Crédits de paiement des budgets annexes ;

ENTENDU le rapport de présentation ;

CONSIDERANT qu'au vu de l'ensemble des éléments exposés ci-dessus, il convient de procéder à une révision des autorisations de programme et crédits de paiement votés au titre des exercices antérieurs pour un meilleur suivi de la programmation des engagements.

DECIDE

ARTICLE 1 : d'adopter, pour les budgets annexes Assainissement et Transports, les révisions d'autorisations de programme portant sur les projets tels qu'explicités ci-dessus ;

ARTICLE 2 : les crédits de paiement correspondants seront ouverts au budget des exercices concernés pour ces entités financières. Le compte rendu annuel de ces autorisations sera fait à l'occasion des comptes administratifs produits sur la période considérée.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 14 février 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : **19 FÉVRIER 2020** **PUBLIÉ LE :** **19 FÉVRIER 2020**	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Emmanuel SALLABERRY